

SECRETARIAT GENERAL  
A LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES  
CIVILES ET DU SCEAU

Arrêté n° 6113 / MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLCSNP  
portant changement de nom de **KONDZI-IKOBO Theresia  
Jermela**

SERVICE DU SCEAU, DE LA LEGISLATION  
CIVILE, DU STATUT DES PERSONNES  
ET DE LA NATURALISATION

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS  
HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;  
Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;  
Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;  
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;  
Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;  
Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;  
Vu le décret n° 2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu la requête de l'intéressée et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville» n° 4326 mercredi 31 août 2022 ;  
Vu le défaut d'opposition.

**ARRETE :**

**Article premier:** KONDZI-IKOBO Theresia Jermela de nationalité congolaise née le 26 septembre 2005 à Brazzaville, fille de KONDZI Isaac Jérémie et de OKIEMOU Mélanie, est autorisée à changer son second nom patronymique actuel.

**Article 2:** KONDZI-IKOBO Theresia Jermela s'appellera désormais KONDZI MOUASOKASSA Theresia Jermela.

**Article 3:** le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Talangai, enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le, 17 mai 2023

**AMPLIATIONS :**

MJDHPPA/CAB	2
SGJ/DACS	2
COUR SUPREME	2
C.A DE BRAZZAVILLE	2
C.E.C DE TALANGAI	2
JORC	2
SGG/BG	2
DOSSIERS	2
INTERESSEE	1/1

  
Aimé Ange Wilfrid BININGA